



Quand s'arrête la mission d'un avocat ?

Par **kawane**, le **27/09/2015** à **14:15**

Bonjour,

J'ai gagné un procès contre un ex-employeur qui ne m'avait pas payé mes salaires, avec l'aide d'un avocat payé par l'aide juridictionnelle.

Les prud'hommes condamnent mon ex-employeur à me verser 10.000 €.

Néanmoins, mon ex-employeur, qui par ailleurs ne s'était pas présenté au jugement, ne répond pas aux sollicitations de mon avocat.

Mon avocat m'a récemment parler de me mettre en contact avec une collaboratrice pour effectuer une reconnaissance AD'HOC ou quelque chose en ces termes...

Le problème est que depuis plusieurs mois, il ne répond plus aux mails, aux messages, je me retrouve donc un peu démunis...

Je me demande donc dans un premier temps, à quel moment sa mission à mon égard prend fin, une fois le jugement établie (ce qui est le cas), ou apres indemnisation concrète ?

Dans un second temps je cherche un moyen de récupérer cette somme non négligeable, étant moi-même en grande difficulté financière.

Cordialement,